

Au cours d'une partie de pêche en forêt dans la région de Lébamba Il reçoit une décharge de plombs tirés par un inconnu

GJMB
Lebamba/Gabon

GUILLAUME Binombo, la soixantaine révolue et habitant le village Idembé, dans le département de la Louetsi-Wano, a reçu dernièrement une décharge de plombs d'un fusil de type calibre 12, alors qu'il effectuait une partie de pêche en forêt. Le jour de l'accident, Binombo, qui se tourne les pouces au village, a l'idée

d'aller faire une petite partie de pêche au filet, dans la rivière Bikaghela, connue pour son caractère poissonneux. Il prend alors son filet, sa machette, sa gibecière et son arme à feu, un calibre 12. Parvenu à l'embouchure du petit cours d'eau, notre compatriote dépose ses bagages sur la rive, puis va tendre son filet. Quelque temps après, alors qu'il s'affaire à retirer le trémail de l'eau, une détonation se fait brusquement entendre. Plusieurs plombs manquent de



Photo : GJMB

L'infortuné Guillaume Binombo sur son lit d'hôpital.

broyer ses mains, d'autres effleurent sa tête. Blessé, le pêcheur s'écroule. Se sentant menacé par un ennemi invisible, il réussit tout de même à se saisir de son arme et à tirer quelques coups en l'air pour essayer éventuellement de l'éloigner. Constatant qu'il n'y a aucune réaction, Binombo, bien que saignant abondamment, va donc lutter de toutes ses forces pour regagner le village. Il y parvient heureusement. Il est, par la suite, admis en ur-

gence à l'hôpital évangélique de Bongolo où, selon nos sources, son pronostic vital ne serait pas engagé. Mais à la suite de cette affaire, plusieurs questions viennent à l'esprit : Guillaume Binombo aurait-il reçu des balles perdues, sachant que la zone dans laquelle il se trouvait attire de nombreux chasseurs ? S'agirait-il d'une tentative d'assassinat orchestrée par un tireur peu expérimenté, et qui se serait enfui après avoir entendu les coups de fusil tirés par la victime ?

A la suite de peines infligées aux braconniers et leurs complices par le tribunal de Mouila

L'ONG Conservation Justice déplore des condamnations peu dissuasives

FN.
Mouila/Gabon

MARTIAL Mabilia, chef du personnel à la Compagnie des bois du Gabon, à Mandji, et Pierre Nkelohin, chef du village Camp-de-Silence à Sindara, dans la province de la Ngounié, viennent d'être condamnés par le tribunal de Mouila à une peine de 90 jours de prison dont 45 fermes, ainsi qu'à une amende de 500 000 francs. Leur complice, Michel Mihindou, lui, écope d'une peine de prison de 3 mois fermes et de 100 000 francs d'amende, tandis qu'Ibrahima Sidibe, commerçant nigérian domicilié à Fougamou, a été blanchi. Des peines diversement appréciées par les défenseurs et protecteurs de la



Photo : FN.

Les deux braconniers reconnus coupables et condamnés par le tribunal de Mouila.

nature qui, se fondant sur la législation gabonaise en la matière, estiment que les braconniers et leurs complices auraient dû encourir jusqu'à six mois de prison, pour essayer de les dissuader de persévérer dans leurs pratiques illégales. « C'est peu dissuasif et les trafiquants d'ivoire sont

donc tentés de s'installer au Gabon et de récidiver. D'autant que, dans le cas présent, les peines infligées sont faibles, même par rapport à la législation, qui elle-même est des plus faibles d'Afrique. Le trafic d'ivoire est une activité criminelle liée souvent à d'autres types de trafics (armes,



Photo : FN.

Les défenses d'ivoire qui ont conduit les deux associés en prison.

drogue, trafics humains). C'est donc une question de sécurité nationale », a déclaré le directeur de l'ONG Conservation Justice, Luc Mathot. Rappelons que courant 2016, Pierre Nkelohin s'était associé à Ibrahima Sidibé, un commerçant nigérian installé à Fougamou, pour développer des activités illégales d'ivoire. Ils avaient alors été interpellés par la police judiciaire, le mercredi 9 novembre, avec l'appui des Eaux et Forêts, ainsi que celui de l'ONG Conservation Justice. Les trafiquants avaient en leur possession plus de 20 kg d'ivoire,

qu'ils s'apprêtaient à écouler au marché noir. A l'issue d'un interrogatoire, ils avaient fini par dénoncer leurs complices, notamment Martial Mabilia, chef du personnel à la Compagnie de Bois du Gabon, et un autre fournisseur, Michel Mihindou, qui ont tous été également mis aux arrêts. Ces condamnations infligées aux braconniers et leurs intermédiaires interviennent après celles prononcées, il y a quelques semaines, contre des trafiquants des défenses d'éléphants dans l'Ogooué-Ivindo. Comme à Mouila, l'ONG Conservation Justice avait alors déploré leur légèreté, en comparaison des dégâts qu'ils font subir à la nature, et de la législation forestière nationale.

Lutte anti-braconnage à Libreville

Arsène Boussougou interpellé avec deux pointes d'ivoire à Montagne-Sainte

AEE
Libreville/Gabon

EN prison pour deux pointes d'ivoire, dont il dit ne pas être le véritable propriétaire. Arsène Boussougou, Gabonais de 32 ans, a été appréhendé mercredi dernier, par les agents de la police d'investigations judiciaires (Pij), au quartier Montagne-Sainte, dans le 3e arrondissement de Libreville. En provenance d'Ekouk, dans la région de Kango où il travaille comme saigneur d'hévéa dans la plantation d'Olam, l'intéressé serait venu spécialement à Libreville pour livrer cette "marchandise" à un client dont il n'a pas voulu révéler l'identité. Il est cueilli par la police aux alentours de midi, alors qu'il attend le fameux partenaire en affaires. Signalons que cette arres-



Photo : AEE

Arsène Boussougou, le trafiquant présumé, interpellé par la Pij.

tation est, une fois de plus, le fruit de la collaboration agissante existant entre les agents des Eaux et Forêts

et l'ONG Conservation Justice. En effet, au cours d'un travail de terrain sur la Nationale 1, il y a quelques se-



Photo : AEE

Les deux pointes d'ivoire saisies sur lui.

maines, les membres de Conservation Justice auraient reçu des informations sur un éventuel trafic

d'ivoire, dans lequel serait impliqué Arsène Boussougou. Mais faute de preuves formelles, il sera difficile de

l'inculper. Jusqu'au jour où une information parvient à ces agents, attestant que l'intéressé devrait se rendre à Libreville, le mercredi 4 janvier, pour une livraison d'ivoires, précisément à Montagne-Sainte, dans un endroit bien indiqué. La Pij est alors mise à contribution par l'ONG et les Eaux et Forêts. Ses éléments se déploient au lieu dit, afin de mettre la main sur le trafiquant présumé. Portant un sac à dos bleu, dans lequel sont dissimulées les deux pointes d'ivoire sciées en quatre, le trentenaire n'aura eu que le temps d'enlever son sac au dos contenant deux pointes d'ivoire coupées en quatre parties, et de le poser à terre avant de se retrouver menotté. Il a aussitôt été placé en garde à vue, en attendant son passage devant le parquet de Libreville.